



Groupe BLE Lorraine

5 juin 2019

Un recours contre le projet architectural de rénovation du Musée Lorrain

Il y a quelques semaines, l'Association pour le Patrimoine et le Rayonnement de Nancy (APRN) a déposé un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy contre l'Autorisation de Travaux sur Monuments Historiques (ATMH) accordée par le préfet de région à la municipalité pour rénover et étendre le Musée Lorrain.



Cour intérieure du Musée Lorrain - Palais des Ducs de Lorraine à Nancy (Crédits photo : APRN)

Selon un communiqué de l'association co-présidée par Arnaud Gérard et Christian Raczkevi, cette autorisation administrative aurait été accordée au « mépris du règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du secteur sauvegardé de Nancy », et ce, pour

plusieurs raisons : elle entraînerait tout d'abord « la démolition, pourtant interdite par ce plan de sauvegarde, d'un bâtiment situé à l'arrière du Musée Lorrain ». Elle validerait ensuite « la construction d'un nouveau bâtiment en verre sérigraphié et métal de 245 mètres carrés, non conforme à ce même plan de sauvegarde », puisque ce dernier impose aux nouvelles constructions de « s'harmoniser par leur volume, leurs proportions, leur échelle, leur couleur et les matériaux employés aux immeubles traditionnels nancéiens ».

A travers ce recours, l'APRN entend empêcher ce qu'elle qualifie d'une « erreur architecturale majeure préjudiciable à l'attractivité touristique nancéienne ». Elle regrette par ailleurs le coût, estimé à plusieurs millions d'euros, de ce nouveau bâtiment qui ne comprendra qu'une salle pédagogique en rez-de-jardin dans un contexte de restrictions budgétaires déjà difficiles pour le patrimoine, à l'image du Palais du Gouvernement ou encore de l'hémicycle de la Place de la Carrière. L'association propose au contraire d'utiliser les surfaces inexploitées du Palais du Gouvernement pour étendre la surface d'exposition du Musée Lorrain.

En lançant ce recours, l'association entend ainsi s'élever contre un projet qu'elle considère comme une atteinte à « l'harmonie et à la beauté d'un haut lieu de l'histoire lorraine ».

© Groupe BLE Lorraine – Tous droits réservés